



## Procès-verbal de la séance du

Conseil Municipal du 02 Décembre 2024 à 18 heures 30 minutes

La convocation a été adressée individuellement à chacun de ses membres le 26 Novembre 2024 pour la réunion du 02 Décembre 2024 à 18 heures 30 minutes Salle du Conseil Municipal en mairie de WITTRING.

L'ordre du jour étant le suivant :

- 1° Désignation d'un secrétaire de séance
- 2° Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 Octobre 2024
- 3° Bois chauffage 2025
- 4° Dotation annuelle aux écoles
- 5° Assurances : nouveaux contrats multirisque – protection juridique - véhicules
- 6° Budget : décision modificative N°3 – crédits supplémentaires
- 7° Autorisation de mandatement avant vote du budget

Divers et informations

- Particulier : candidat à l'acquisition de terrains
- SAUR convention système de télérelève

**Président de séance :** M. Bernard ROHR, Maire

**Secrétaire de séance :** Mme Jeannine VOISIN

**Présents :** ROHR Bernard, IMPROVISATO Julien, MUNSTER Alain, MEYER Jean-Claude, BANHOLZER Etienne, FREYERMUTH Adriana, HERTZOG ZINS Pierre, HOFFMANN Gilles, MEYER Stéphane, ROHR Gaëlle, Jeannine VOISIN.

**Absents excusés :** BACH Valérie a donné procuration à M. Bernard ROHR, SCHUVER Agnès.

**Absents non excusés :** BAILLOT Benoît, COLASSE Charles.

### **1° Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme Jeannine VOISIN est désignée secrétaire de séance de la réunion du 02 décembre 2024.

### **2° Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2024**

Le Conseil Municipal, sur le rapport du Maire, après en avoir débattu, approuve le procès-verbal de la réunion du 14 Octobre 2024.



### **3° DCM2024/042 Bois de chauffage 2025**

Le Conseil Municipal,

Vu les disponibilités en bois de chauffage,

Après en avoir délibéré, décide de :

- Mettre en vente le bois de chauffage et de le réserver aux habitants de la commune
- Fixer, pour l'année 2025, le prix de vente à 25 € le stère
- Fixer la date limite des inscriptions au 14 mars 2025
- Fixer la date de tirage au sort au 07 avril 2025 à 18h – Salle de la Capitainerie à 18h00
- Lors de l'inscription, les personnes intéressées préciseront la quantité de bois souhaitée.
- La commune se réserve le droit d'ajuster les quantités par personnes afin de satisfaire au mieux l'ensemble des personnes ayant passé commande.

**Résultats du vote :** 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Délibération reçue par le Préfet le 05/12/2024

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

n° : 057-215707480-20241014-DCM2024042\_1-DE

Publiée en mairie le 05/12/2024

### **4° DCM2024/043 Dotation aux écoles**

Sur le rapport de M. Bernard ROHR,

Rappelant que la collectivité inscrit chaque année une dotation de fonctionnement pour l'école de la commune,

Le Conseil Municipal,

Après délibération, **à l'unanimité** :

Fixe les dotations de fonctionnement allouées à l'école :

- ✓ 34 € par élève de maternelle (9 élèves) = 306
- ✓ 20 € par élève de primaire (33 élèves) = 660

Inscrit la totalité des crédits nécessaires à savoir **966 € à l'article 6067** du Budget Primitif 2025.

Prend également en charge :

- ✓ La totalité du coût d'entrée à la piscine pour les élèves
- ✓ La totalité du coût du photocopieur mis à disposition de l'école
- ✓ 600 € de frais de transports pour l'année 2025



Inscrit la totalité des crédits nécessaires au transport à savoir **600 €** à l'**article 624** du Budget Primitif 2025.

**Résultats du vote** : 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Délibération reçue par le Préfet le 05/12/2024

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

n° : 057-215707480-20241014-DCM2024043-DE

Publiée en mairie le 05/12/2024

#### **5° DCM2024/044 Assurances multirisques – protection juridique - véhicules**

Exposé des motifs :

M. le Maire a rappelé au Conseil Municipal que, dans le cadre du renouvellement des contrats d'assurance de la commune, des consultations ont été menées conformément à la réglementation en vigueur. Ces consultations ont inclus :

1. Une consultation par groupement de commande.
2. Une consultation par voie de gré à gré.

Après analyse comparative des offres reçues, il est apparu que l'offre reçue par voie de gré à gré, proposée par GROUPAMA COLLECTIVITES 57 A, présente des conditions tarifaires et contractuelles plus avantageuses pour la commune, notamment en termes de : coût, garanties, délais de traitement.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'offre d'assurance proposée par GROUPAMA COLLECTIVITES 57 A, concernant la responsabilité civile, l'assurance dommages aux biens, la protection juridique pour un montant annuel de 7 352,61 € T.T.C. euros, et selon les conditions stipulées dans le contrat
- Approuve l'offre d'assurance proposée par GROUPAMA COLLECTIVITES 57 A, concernant la flotte de véhicules et les attelages de la commune pour un montant annuel de 1 352.17 € T.T.C. euros, et selon les conditions stipulées dans les contrats.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces contrats d'assurance, ainsi qu'à effectuer toutes les démarches relatives à son exécution.

**Résultats du vote** : 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Délibération reçue par le Préfet le 05/12/2024

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

n° : 057-215707480-20241014-DCM2024044-DE

Publiée en mairie le 06/12/2024



### **6° DCM2024/045 Décision modificative N°3**

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de M. Bernard ROHR, Maire,

Vu le Budget Primitif M57 de l'exercice 2024,

Considérant qu'il convient de procéder à une autorisation de crédits supplémentaires,

Après en avoir délibéré,

Décide de procéder au vote des crédits supplémentaires comme indiqués ci-dessous, sur le budget principal de l'exercice 2024 :

| SENS  | SECTION | CHAP. | COMPTE | NATURE | MONTANT       |
|-------|---------|-------|--------|--------|---------------|
| R     | I       | 10    | 10222  | FCTVA  | +33 398,90 €  |
| TOTAL |         |       |        |        | + 33 398,90 € |

| SENS  | SECTION | CHAP. | COMPTE | NATURE                                     | MONTANT       |
|-------|---------|-------|--------|--------------------------------------------|---------------|
| D     | I       | 21    | 21757  | Matériel et outillage technique - tracteur | +33 398,90 €  |
| TOTAL |         |       |        |                                            | + 33 398,90 € |

**Résultats du vote :** 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Délibération reçue par le Préfet le 05/12/2024

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

n° : 057-215707480-20241014-DCM2024045-DE

Publiée en mairie le 05/12/2024

### **7° DCM2024/046 Autorisation de mandatement avant vote du budget**

Sur le rapport de M. Bernard ROHR – Adjoint aux finances,

Vu l'article L.1612-1 du CGCT qui précise que « jusqu'à l'adoption du budget et jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent ».

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité



Autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (chapitres 20,21 et 23) dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent avant l'adoption des budgets (M57) et jusqu'au 15 avril au plus tard :

| Budget        | Chapitres | Autorisé avant vote BP |
|---------------|-----------|------------------------|
| Principal M57 | 20        | 3.000,00 €             |
|               | 21        | 53.342,18 €            |
|               | 23        | 1.250,00 €             |

**Résultats du vote :** 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Délibération reçue par le Préfet le 05/12/2024

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

n° : 057-215707480-20241014-DCM2024046-DE

Publiée en mairie le 05/12/2024

#### **Divers et informations :**

Le Maire informe l'assemblée :

#### **Décisions du Maire**

M. Bernard ROHR informe l'assemblée des décisions prises par délégation établie conformément à la délibération DCM2023/026 du conseil municipal du 30 Juin 2023 prise en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriale.

#### **Décisions du Maire N°16/2024 à 19/2024 :**

- DEC2024016 DIA renonciation droit de préemption urbain Section 10 parcelle 86 superficie 15 ares 26 ca – 12 Rue des Trèfles
- DEC2024017 Demande d'attribution d'une subvention DETR/DSIL travaux réhabilitation mairie
- DEC2024018 Demande d'attribution d'une subvention Fonds vert travaux réhabilitation mairie
- DEC2024019 accepté le devis présenté par la Société UP COOP concernant l'achat de chèques CADHOC pour un montant de 900 €

Les membres du Conseil Municipal sont informés de toutes les réunions qui se sont tenues en mairie avant la présente réunion, mais également de celles qui sont programmées après cette date.

L'assemblée est informée de l'état d'avancement des dossiers en cours :

- Biens vacants et sans maître : un candidat à l'acquisition de terrains, point sur l'état d'avancement de la procédure
- SAUR : projet de télérelève des compteurs d'eau
- Les travaux de mise en sécurité de la lisière de forêt route de Siltzheim sont terminés



- Des travaux de végétalisation ont été réalisés le 27/11/2024 entrée Sud (Kalhausen)
- État d'avancement des travaux en Mairie
- Commande pour le Saint Nicolas
- Visite des aînés en maison de retraite
- Travaux en cours dans la commune – Place Joly de Morey – Forage 3 Rue des Abeilles
- État d'avancement installation de la fibre par la société ORANGE
- Préparation du bulletin municipal

La date de la prochaine réunion est prévue le **lundi 24 février 2025 à 20h00.**

La présente séance est close et comprend les délibérations N°DCM2024/042 à DCM2024/046.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 19 heures 50 minutes.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Bernard ROHR

Jeannine VOISIN